

Soutien à l'enseignement supérieur

Rapport n° CP/2011/183

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule innovation et ens. supérieur

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soutenir l'enseignement supérieur :

- en confirmant la volonté du Département de soutenir Alsace Tech, le réseau des écoles d'ingénieurs d'Alsace,
- en confirmant l'engagement du Département au titre du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 pour la rénovation du bâtiment B de la cité étudiante Alfred Weiss de Strasbourg.

I. Soutien à l'association Alsace Tech

Alsace Tech est une association créée en mars 2007 et fédérant 10 écoles alsaciennes, représentant plus de 4000 étudiants :

- les 8 écoles d'ingénieurs du Bas-Rhin et l'Ecole de Management de Strasbourg,
- l'ENSCMu de Mulhouse.

Dans une perspective de promotion commune et de développement de nouvelles collaborations, les actions d'Alsace Tech s'articulent autour de 4 objectifs stratégiques :

- accroître la visibilité des écoles en créant une identité commune « Alsace Tech » au plan national et international,
- développer des projets communs de formation, notamment à l'échelle du Rhin supérieur (collaborations, mobilité...),
- renforcer les liens entre les écoles et le monde économique,
- promouvoir et faciliter l'accès aux études scientifiques et techniques.

L'association bénéficie depuis sa création du soutien des collectivités territoriales. En effet, la mise en réseau des écoles locales renforce la visibilité de l'offre alsacienne et permet, par un effort de mutualisation, le développement de nouvelles initiatives (partenariats internationaux, formations transversales, communication harmonisée... voire, à terme, création de classes préparatoires communes, développement de l'apprentissage...).

Dans le cadre de la démarche de révision des politiques départementales, le Conseil Général, a décidé notamment de maintenir son concours au fonctionnement d'Alsace Tech au titre de son soutien à l'enseignement supérieur et l'innovation. Une subvention de 15.000 € pour 2011 a été votée au bénéfice de la structure lors de la séance budgétaire de décembre 2010.

Alsace Tech souhaite aujourd'hui pérenniser ses actions et développer de nouveaux projets, c'est pourquoi les collectivités sont sollicitées en vue d'une contractualisation sur trois ans avec le réseau.

La pérennisation des actions d'Alsace Tech doit passer notamment par le maintien d'une communication large et coordonnée avec l'ensemble des écoles du réseau, l'organisation d'une nouvelle édition du « Forum Alsace Tech Entreprises ».

De plus, Alsace Tech souhaite développer deux nouveaux projets :

- le projet ingénieur/manager qui vise à renforcer l'acquisition d'une double compétence en ingénierie et management pour les ingénieurs et managers alsaciens. A court terme (rentrée 2011), Alsace Tech vise l'ouverture d'un « Master administration des entreprises » en formation raccourcie
- le projet Alsace Tech Entreprises a pour objectif de rapprocher les écoles membres du réseau Alsace Tech et les entreprises locales. Pour cela, Alsace Tech souhaite prendre en charge la relation entreprises-écoles afin de compenser leur manque de ressources dédiées à cette fonction.

Alsace Tech est devenu un acteur important dans le paysage de l'enseignement supérieur et de l'innovation sur le territoire, notamment en développant un label pour les écoles d'ingénieurs d'Alsace, dans une logique assez similaire à celle ayant abouti à la création de Paris Tech (organisme regroupant les Mines, Telecom, Arts et Métiers, HEC...).

Avec ces nouvelles actions prévues, le budget d'Alsace Tech s'élèverait pour les 3 années à venir à 430.000 €, 445.000 € et 480.000 €.

Aussi, ainsi de sécuriser le programme de développement d'Alsace Tech, il vous est proposé de valider le principe d'une contractualisation sur trois ans avec l'association.

Cette contractualisation prendrait forme d'un contrat d'objectifs, décliné annuellement dans des conventions financières.

II. Participation à la rénovation de la cité universitaire Alfred Weiss

Dans le cadre du Contrat de Projets Etat-Région (CPER) 2007-2013, d'importants concours financiers sont mobilisés pour améliorer la vie étudiante bas-rhinoise. Ils tendent à fournir aux étudiants un cadre de vie de qualité, à augmenter l'attractivité du campus et l'intégration de l'université dans la ville.

Dans ce cadre le Conseil Général s'est engagé à cofinancer la rénovation de la cité universitaire Alfred Weiss située à Neudorf, afin d'héberger les étudiants à des niveaux de confort et de services adéquats.

Construite à partir des années 1964, la cité universitaire Weiss est constituée de trois bâtiments A, B (situés quai du Bruckhof), et C (situé rue du Vieil Armand). En 2003, les bâtiments A et C ont fait l'objet d'une restructuration. Le bâtiment B n'a jamais été rénové depuis sa construction.

La cité Weiss regroupe actuellement 557 chambres ou studios et 5 logements de fonction, répartis sur les trois pavillons, dont 190 chambres dans le bâtiment B.

Le projet de rénovation prévoit :

- la restructuration des 190 chambres, avec intégration pour chacune d'un équipement sanitaire complet,
- le traitement acoustique des chambres,
- la réadaptation du mobilier de chaque chambre,
- la création de 11 chambres accessibles aux personnes à mobilité réduite,
- la réduction des consommations d'énergie afin de se rapprocher du label BBC (mise en place d'une ventilation double flux, isolation des façades par l'extérieur, mise en place de double vitrage performant),
- mise en place d'un accès internet pour chaque chambre.

Le coût global du projet est estimé à 5,5M€ répartis comme suit :

- Etat : 3M€

- CNOUS : 1M€
- **Département : 0,75M€**
- CUS : 0,75M€

Il vous est ainsi proposé de confirmer l'engagement du Département au titre du CPER 2007-2013, en attribuant au CROUS une subvention de 750 000 euros pour le financement de ce projet de rénovation. En cas d'accord, les crédits seraient versés à hauteur de 500 000 € sur 2011 (crédits votés au budget primitif 2011) et 250 000 € sur 2012.

| Code de l'enveloppe budgétaire | Imputation M 52 | Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports) | Crédits disponibles (non engagés) | Crédits proposés |
|--------------------------------|-----------------|--|-----------------------------------|------------------|
| 32061 | 65-6574-23 | 135 000,00 € | 135 000,00 € | 15 000,00 € |
| 28050 | 204-20418-23 | 500 000,00 € | 500 000,00 € | 500 000,00 € |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- *approuve le principe d'une contractualisation sur trois ans de son soutien à l'association Alsace Tech,*
- *décide que cette contractualisation prendra la forme d'un contrat d'objectifs, décliné annuellement en conventions financières,*
- *approuve le contrat d'objectifs et la convention financière 2011, établis selon le modèle annexé au règlement financier, et précise que la subvention 2011, d'un montant de 15.000 €, fera l'objet d'un versement unique lors de la signature de la convention financière,*
- *autorise le Président du Conseil Général à signer le contrat d'objectif et la convention financière 2011.*

Par ailleurs, la commission permanente, en confirmation de l'engagement du Département au Contrat de Projets Etat-Région (CPER) 2007-2013, décide d'attribuer au Centre Régional des Œuvres Universitaires et sociales (CROUS) de Strasbourg une subvention de 750 000 euros, pour le financement de la rénovation de la cité universitaire Alfred Weiss.

Elle approuve par ailleurs la convention financière à intervenir entre le CROUS et Département et autorise le Président du Conseil Général à la signer.

Strasbourg, le 22/02/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL